

Une prédiction plus exacte de la récidive : les besoins des délinquants au sein de la communauté

Le fait d'être sans emploi ou de posséder un lourd casier judiciaire n'est pas en soi une cause du retour en détention du délinquant. C'est lorsque ses besoins augmentent que le délinquant se retrouve en difficulté au sein de sa communauté.

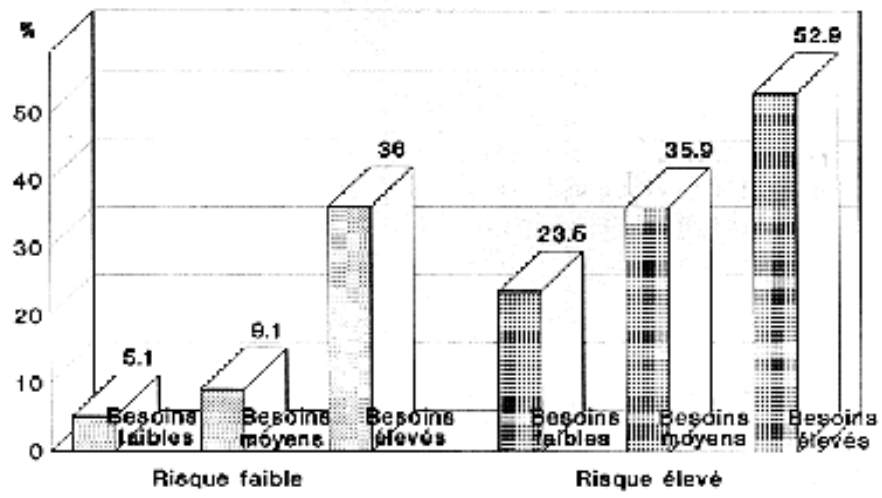
Une expérience récente, coordonnée par la Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada, a permis de mettre à l'essai l'Échelle d'évaluation du risque et des besoins dans la communauté. Les agents de gestion des cas ont évalué 453 délinquants en fonction des problèmes les plus fréquents chez les libérés conditionnels (par exemple, le dossier d'emploi, la gestion financière, la consommation d'alcool). Ils ont également examiné les casiers judiciaires de ces délinquants afin d'évaluer le risque de récidive. Les mêmes délinquants ont ensuite fait l'objet d'un suivi pendant une période de six mois au cours de laquelle ils étaient placés sous surveillance communautaire.

Comme on s'y attendait, le délinquant, dont presque tous les besoins étaient satisfaits et qui bénéficiait d'une période de surveillance prolongée, courait un moins grand risque d'être suspendu pendant sa période de mise en liberté conditionnelle.

Fait intéressant, la question des compagnons ou des rapports significatifs avec les autres est souvent problématique pour les délinquants. Le problème n'est pas lié au fait que les délinquants ont ou n'ont pas de relations avec les autres, mais lorsque les délinquants n'ont pas suffisamment de relations saines ou qu'ils ont de mauvais compagnons (par exemple, des criminels), leurs chances de se voir suspendus s'en trouvent augmentées. Parmi les autres problèmes importants que vivent les délinquants placés sous surveillance, on retrouve la consommation d'alcool et les relations conjugales et familiales.

Graphique 1

Taux d'échec selon les niveaux de risque et de besoins (période de suivi de 6 mois)



Ces constatations nous permettent de présumer que l'évaluation du risque fondée sur le casier judiciaire

n'est pas suffisante pour déterminer qui a des chances d'échouer ou de réussir en période de mise en liberté conditionnelle. Il est clair qu'il faut aussi tenir compte des besoins du délinquant. L'évaluation du risque en fonction des antécédents criminels, combinée à celle des besoins particuliers des délinquants, a permis d'établir que les délinquants à risque faible ayant des besoins élevés affichaient des taux d'échec supérieurs à ceux qui présentaient des risques élevés mais dont les besoins étaient moindres.(1)

Tout compte fait, les résultats de cette recherche indiquent qu'il vaut la peine de poursuivre l'évaluation systématique des besoins du délinquant, du risque de commettre une nouvelle infraction et de tous les autres facteurs ayant une incidence sur la réussite de sa réinsertion sociale. Tous ces facteurs peuvent influencer l'issue de la mise en liberté conditionnelle.

(1) Nous avons arbitrairement partagé les besoins en trois groupes différents : besoins faibles (0 à 2), besoins moyens (3 à 5) et besoins élevés (6 et plus).